

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 25 Mars 2016

OBJET : Autorisation du déplacement et Mandats spéciaux - Mission de diplomatie et de coopération économiques en Israël du 1er au 5 mai

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Et en application de la délibération N° 246 du 24 septembre 1999 portant dispositif-cadre de déplacements du Conseil Départemental en mission internationale,

A décidé :

- d'autoriser le principe d'un déplacement en Israël d'une délégation du Conseil départemental, au 2^{ème} trimestre 2016, afin d'y rencontrer les autorités israéliennes et françaises (du 1^{er} au 5 mai sous réserve de modification de dates),
- de reconnaître l'intérêt départemental de ce déplacement,
- de valider la composition de principe de la délégation, composée de la Présidente du Conseil départemental, de conseillers départementaux et d'élus locaux, d'agents de la collectivité et de personnalités qualifiées, nécessaires à la bonne réalisation de la mission,
- de donner à la Présidente la capacité de délivrer de mandats spéciaux aux conseillers départementaux qui participeront à ce déplacement : Mme CALLET, M. MORAINÉ
- d'affecter 25.000 € pour ce déplacement et de valider les modalités de prise en charge des frais afférents et ce, afin de financer notamment la prestation de service nécessaire et tous frais inhérents aux déplacements des élus et des agents de la Collectivité, ainsi que des personnalités qualifiées invitées, et des remboursements de frais. Ces frais peuvent être des frais de séjours, ainsi que ceux nécessaires et accessoires à l'organisation de la mission,

- de valider l'affectation prévisionnelle de 25.000€ pour cette mission et ce, sur les lignes de 65 021 6532, 011 048 6232, 011 048 6228 (DRIAE) et 011 0202 6251, 011 0202 6251-1, 65 021 6532-1 (DRH), des crédits mis à disposition au titre de l'exercice 2016.

Votent pour : Le groupe « Un département gagnant – Les Républicains – UDI-Indépendants de droite », Le groupe des élus Indépendants ; Le groupe Communiste et Partenaires ; Le groupe Socialiste Ecologiste ; Le groupe des Elus Socialistes et Républicains ;
Mme PUJOL

Vote contre : **M. VERANI**

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée